

Communiqué

L'eau fuit, le gaspillage continue, l'administration municipale tergiverse

Montréal, le 14 novembre 2003 – L'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - *Eau Secours!* et la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal (TROVEP), invitent la Ville de Montréal à renoncer à tout mode de tarification de l'eau hors de la taxe foncière pour les ménages et à confier le mandat, de consulter la population montréalaise quant à toute éventuelle modification de la gestion de l'eau à Montréal, à l'Office de consultation publique de Montréal.

Tarification de l'eau

Après plusieurs exercices financiers où la Ville de Montréal déclare des surplus budgétaires et à la veille de déposer un budget qui pourrait contenir des mesures de tarification de l'eau dans les résidences, la ville ne peut pas justifier de nouvelles entrées de fonds à partir de l'eau. « *La façon la plus équitable de répartir les coûts de l'eau pour les ménages demeure le recours à la taxe foncière* » affirme Yves Bellavance, de la TROVEP de Montréal, *sinon, au prorata, ce seront les plus pauvres qui paieront encore une fois la note* ».

Pour Gaétan Breton, dr. en science comptable et professeur à l'UQÀM, l'installation de compteurs d'eau dans les résidences ne représentent pas non plus une solution. « *La notion même d'utiliser des compteurs d'eau dans les logements est dépassée sur le plan scientifique et n'influence pas la consommation structurelle des ménages* ».

Privatisation des services d'eau

Depuis le Sommet de Montréal, la Ville étudie la question de la gestion de l'eau à l'inverse de ses surplus budgétaires, le déficit démocratique s'agrandit par l'absence de consultation publique sur l'ensemble de la question de la gestion de l'eau. .

À propos de la gestion de l'eau à Montréal, André Bouthillier, le président d'*Eau Secours!*, s'inquiète « *le silence de la ville quant à ses intentions dans ce dossier ne peut que confirmer les craintes de l'imposition d'une taxe d'eau pour financer l'achat de compteurs domestiques, qui justifiera ensuite la privatisation de la gestion de l'eau à Montréal. Il est temps que la Ville annonce ses couleurs* »

La Coalition montréalaise par son porte-parole, Gaétan Châteauneuf, rappelle d'ailleurs que celle-ci est toujours sans réponse d'une demande de rencontre avec le Maire Tremblay. « *La ville nous maintient dans l'obscurité la plus complète quant à ses intentions* ».

Les quatre groupes ne sont pas sans propositions et souhaitent que la Ville :

1. Crée au sein de sa structure de gestion un "Service de l'eau" comme il existe un « Service des travaux publics » ou un « Service des loisirs », qui regrouperait également toutes les installations de filtration d'eau potable et usée sur son territoire.
2. Ce service de l'eau aurait en son sein un conseil consultatif où siègerait des représentants de la société civile avec l'obligation de faire rapport directement au conseil municipal.
3. Inclue dans la taxe foncière l'ensemble des coûts de la production et distribution de l'eau à Montréal (pas de taxe d'eau ou de compteurs)
4. Procède immédiatement à l'implantation d'un programme réglementaire d'économie d'eau domestique, incluant des subventions au remplacement des chasses d'eau par celles qui consomment moins d'eau, subvention aux équipements qui récupèrent les eaux usées dans les maisons et programme de surveillance des abus d'arrosage de pelouse, de remplissage de piscine, de fuites d'eau dans les résidences, etc.)
5. Implante un programme d'économie d'eau pour tous les commerces et industrie de Montréal, identifie et contrôle les systèmes de climatisation de réfrigération ou de chauffage qui fonctionnent à l'eau potable en introduisant de façon progressive des compteurs d'eau dans les 14 000 établissements qui n'en n'ont toujours pas.
6. Identifie avec le gouvernement du Québec le meilleur moyen d'introduire des mesures permettant de réduire la consommation de l'eau par les institutions (hôpitaux, écoles etc.)
7. S'impose un programme d'économies d'eau, en investissant dans la création d'accès direct du fleuve ou de la Rivière-des-prairies pour les activités de la ville qui ne nécessitent pas de filtration pour obtenir de l'eau potable (arrosage de rues, bornes-fontaines, parcs, plantes, glaces d'aréna etc.)
8. Se donne les moyens financiers et en main-d'œuvre pour s'assurer de l'application de son programme d'économie de l'eau.